
PROJET DE FUSION

FUSION – ABSORPTION

De la société

3DSERVICAD

Par la société

AVENAO SOLUTIONS 3D

Le 15 juin 2026

SOMMAIRE

1.	CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES	4
2.	MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION	7
3.	APPORT-FUSION.....	8
4.	CONDITIONS SUSPENSIVES.....	15
5.	CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION – ENGAGEMENTS DES SOCIETES ABSORBANTE ET ABSORBEE	15
6.	DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE	18
7.	DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE - POUVOIRS	23
8.	DECLARATIONS	24
9.	AUTRES STIPULATIONS.....	24
10.	ELECTION DE DOMICILE	25
11.	LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE	25
12.	ANNEXES.....	26
13.	SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	26

LES SOUSSIGNEES :

1. La société **3D SERVICAD**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20 000 €

Siège social : ZA de l'Observatoire – 41 avenue des Trois Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Immatriculée sous le numéro 491 006 334 au RCS de VERSAILLES

Représentée par AVENAO SOLUTIONS 3D, identifiée ci-dessous, son Président,

Elle-même représentée par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 26 rue Benoît Bennier, 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS, immatriculée 387 495 799 RCS LYON, son Président,

Elle-même représentée par VISIATIV, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 26 rue Benoît Bennier, 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS, immatriculée 395 008 246 RCS LYON, son Président,

Elle-même représentée par GROUP SNEF, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est sis Quai d'Arenc, 2 Boulevard Euroméditerranée, 13002 MARSEILLE 2, immatriculée 892 165 994 RCS MARSEILLE, son Président,

Elle-même représentée par Monsieur Laurent FIARD, dûment habilité,

ci-après désignée « **3D SERVICAD** » ou « **Société Absorbée** »

Et :

2. La société **AVENAO SOLUTIONS 3D**

Société par actions simplifiée au capital de 20 780 €

Siège social : ZA de l'Observatoire – 41 avenue des Trois Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Immatriculée sous le numéro 443 618 855 au RCS de VERSAILLES

Représentée par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 26 rue Benoît Bennier, 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS, immatriculée 387 495 799 RCS LYON, son Président,

Elle-même représentée par VISIATIV, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 26 rue Benoît Bennier, 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS, immatriculée 395 008 246 RCS LYON, son Président,

Elle-même représentée par GROUP SNEF, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est sis Quai d'Arenc, 2 Boulevard Euroméditerranée, 13002 MARSEILLE 2, immatriculée 892 165 994 RCS MARSEILLE, son Président,

Elle-même représentée par Monsieur Laurent FIARD, dûment habilité,

ci-après désignée « **AS3D** » ou la « **Société Absorbante** »

3D SERVICAD et AS3D étant ci-après dénommées collectivement les « **Parties** » et, individuellement, une « **Partie** ».

Les Parties ont établi comme suit le projet de fusion aux termes duquel la Société Absorbée, détenue à 100% par la Société Absorbante, doit transmettre son patrimoine à la Société Absorbante.

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES

1.1 Caractéristiques de la Société Absorbée

La Société 3D SERVICAD est immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 491 006 334 pour une durée expirant le 12/07/2105.

Elle est sous forme de société par actions simplifiée.

Son siège social et établissement principal est ZA de l'Observatoire – 41 avenue des Trois Peuples 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX.

Elle n'exploite aucun établissement secondaire.

La Société Absorbée a pour objet, en France et à l'étranger :

- Prestation de service dans le domaine informatique en général, activités d'étude et de conseils en matière de systèmes ou de configurations informatiques, tant en ce qui concerne les matériels que les logiciels ;
- L'élaboration, la mise en place, la formation, l'assistance technique, le développement spécifique, le conseil, la maintenance, la délégation de personnel, la conception de projets, l'organisation de conférences, de stages de recyclages ou autres, de bilans, d'ateliers, d'animations de groupes, le traitement, la saisie, l'exploitation de données fournies par les clients en ses locaux et plus généralement toute prestation de service auprès de tous établissements commerciaux, industriels ;
- La publication et l'édition d'ouvrages spécialisés
- La conception, l'édition de CD-ROM, achats et ventes en ligne ;
- Les activités de conception, de fabrication, de production, de réalisation, d'édition et de distribution pour son compte, ou pour celui de tout autre société, de tous produits et accessoires ;
- La représentation, l'achat, la vente, la distribution, l'importation, l'exportation, la location, l'intégration de toutes solutions informatiques et de tous produits informatiques ;

- La création multimédia en général, l'hébergement de serveurs, la production de cartes, de CD-ROM, de solutions e-commerce, toutes formalités administratives liées au multimédia ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Son capital social s'élève actuellement à 20 000 Euros. Il est divisé en 2 000 actions ordinaires de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les actions de la Société Absorbée ne sont pas nanties.

A ce jour, hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Absorbée n'a aucune autre valeur mobilière donnant accès au capital en circulation, ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

La Société Absorbée n'a pas à ce jour d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbée est administrée par un Président, AVENAO SOLUTIONS 3D, et par un Directeur Général, Monsieur Stéphane MARECHAL.

La Société Absorbée n'a pas de Commissaire aux comptes.

La Société Absorbée clôture son exercice le 31 décembre.

La Société Absorbée est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbée n'a pas de Comité Social et Economique.

1.2 Caractéristiques de la Société Absorbante

La Société AVENAO SOLUTIONS 3D est immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 443 618 855 pour une durée expirant le 14/10/2101.

Elle est sous forme de société par actions simplifiée.

Son siège social et établissement principal est ZA de l'Observatoire – 41 avenue des Trois Peuples 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX.

Elle n'exploite aucun établissement secondaire.

La Société Absorbante a pour objet en France et à l'étranger :

- La représentation, l'achat, la vente, la distribution, l'importation, l'exportation, la location, l'achat, la vente, l'intégration de toutes solutions informatiques et de solutions CAO, SGDT calculs et PLM en particulier,
- L'élaboration, la mise en place, la formation, l'assistance technique, le développement spécifique, le conseil, la maintenance, la délégation de personnel, la conception de projets, l'organisation de conférences, de stages de recyclages ou autres, de bilans, d'ateliers, d'animations de groupes, de tous établissements commerciaux, industriels ou autres se rattachant directement ou indirectement aux activités spécifiées,
- Portails Internet, E-commerce, supports communication et publicité,
- La publication et l'édition d'ouvrages spécialisés,
- La conception, l'édition de CD-ROM, achats et ventes en ligne,
- La conception et la fabrication pour son compte, ou pour celui d'une autre société, de tous produits industriels,
- L'activité de conseils pour les affaires, la gestion et assistance opérationnelle aux entreprises, notamment en matière commerciale, technique, administrative, ressources humaines, de recherche, de sécurité et de qualité.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Son capital social s'élève actuellement à 20 780 Euros. Il est divisé en 2 078 actions ordinaires de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

A ce jour, hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Absorbante n'a aucune autre valeur mobilière donnant accès au capital en circulation, ni consenti

aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

La Société Absorbante n'a pas à ce jour d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbante est administrée par un Président, VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE, et par un Directeur Général, Monsieur Stéphane MARECHAL.

La Société Absorbante clôture son exercice le 31 décembre.

La Société Absorbante est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbante est dotée d'un Comité Social et Economique qui a émis un avis favorable à la présente opération le 5 juin 2026.

1.3 Liens entre la Société Absorbée et la Société Absorbante

1.3.1 Liens de capital entre les Parties

La Société Absorbée ne détient aucune participation dans le capital de la Société Absorbante.

La Société Absorbante détient, à ce jour, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée.

Elle s'engage à maintenir cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

1.3.2 Dirigeant(s) commun(s)

Monsieur Stéphane MARECHAL est Directeur Général de la Société Absorbante et Directeur Général de la Société Absorbée.

2. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La réorganisation envisagée par voie de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante a pour objectif de simplifier l'organigramme du groupe auquel appartiennent les sociétés Parties à la présente fusion et de rationaliser l'organisation et les coûts.

En effet, il convient de rappeler que la Société Absorbée a cessé totalement et

définitivement toute activité au cours du dernier exercice clos.

Il semble, en conséquence, opportun de supprimer cette structure sans activité, qu'il est désormais inutile de conserver.

La simplification envisagée répondrait ainsi aux objectifs de rationalisation de la structuration par la suppression d'une société sans activité devenue inutile.

Cette opération de fusion permettrait ainsi de simplifier l'organigramme et correspond à l'intérêt social tant de la Société Absorbée que de la Société Absorbante.

3. APPORT-FUSION

3.1. Régime juridique de l'opération

L'opération de fusion projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L.236-1 et R.236-1 et suivants du Code de commerce.

Les sociétés participantes étant des sociétés par actions, et la Société Absorbante s'engageant à détenir la totalité des actions de la Société Absorbée en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, les dispositions de l'article L.236-11 sont spécialement applicables à l'opération de fusion, sous réserve du respect de ces engagements.

Il en résulte que l'opération n'entraîne pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante.

Au plan comptable, l'opération de fusion est soumise au règlement n°2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les fusions et scissions sans échange de titres (homologué par arrêté du 26 décembre 2023 – JO 30 décembre 2023).

Au plan fiscal, elle est placée sous le régime défini à l'Article 6.2.

3.2. Fusion

La Société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière ainsi que sous les conditions décrites ci-après, et notamment sous les conditions suspensives stipulées à l'Article 4 ci-après, à la Société Absorbante qui l'accepte, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs composant son

patrimoine à la date de réalisation définitive de la fusion (la « **Date de Réalisation** »), étant précisé que :

- les actifs apportés à la Société Absorbante et les passifs pris en charge par elle, décrits et énumérés à l'Article 3.5 ci-après, étaient compris dans le patrimoine de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2025, date de clôture des comptes retenue pour l'établissement de la fusion ; il est précisé que l'énumération de l'Article 3.5 n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société Absorbée ;
- la fusion prendra effet rétroactivement au **1^{er} janvier 2026 d'un point de vue comptable et fiscal** et, corrélativement, les résultats de toutes opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la Date de Réalisation seront exclusivement au profit ou à la charge de la Société Absorbante et considérées comme accomplies par la Société Absorbante depuis cette date ;
- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la Date de Réalisation.

3.3. Comptes servant de base à la Fusion (Comptes de Référence)

Les termes et conditions du présent traité de fusion (le « **Traité de Fusion** ») ont été établis par les Parties sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice social de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

3.3.1 Concernant la Société Absorbée

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la Société Absorbée (les « **Comptes de Référence de la Société Absorbée** ») ont été dûment approuvés par son associée unique le 7 avril 2026.

Les Comptes de Référence de la Société Absorbée (en ce compris le détail des comptes) figurent en **Annexes 3.3.1** du Traité de Fusion.

3.3.2 Concernant la Société Absorbante

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la Société Absorbante (les « **Comptes de Référence de la Société Absorbante** ») ont été approuvés par son associée unique le 10 avril 2026.

Les Comptes de Référence de la Société Absorbante (en ce compris le détail des comptes) figurent en **Annexes 3.3.2** du Traité de Fusion.

3.4. **Mode d'évaluation du patrimoine à transmettre**

Au plan comptable, la fusion est soumise aux articles 710-1 à 780-1 du Plan comptable général intégrant le règlement n°2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les fusions et scissions sans échange de titres (homologué par arrêté du 26 décembre 2023 – JO 30 décembre 2023). Au regard de cette réglementation, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, la Société Absorbante contrôlant la Société Absorbée.

En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables.

3.5. **Apport de la Société Absorbée à la Société Absorbante**

La Société Absorbée transmet à la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments d'actif et de passif, droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la Date de Réalisation.

À la date de référence choisie d'un commun accord entre les Sociétés Absorbante et Absorbée pour établir les conditions de l'opération comme il est dit ci-dessus, l'actif et le passif de la Société Absorbée consistent dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

3.5.1 Actifs, passifs et actif net tels qu'ils résultent des comptes de la Société Absorbée au 31/12/2025

Actifs apportés	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
I- Immobilisations incorporelles			
(i) les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la Société Absorbée ;	111 003,61 €	111 003,61 €	0,00 €
(ii) Le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la Société Absorbée dans le cadre de son activité tant en France qu'à l'étranger			
L'ensemble des éléments visés aux points (i) et (ii) ci-dessus figurant au bilan pour une valeur brute et nette de 0,00 €			Mémoire
II- Immobilisations corporelles			
Autres immobilisations corporelles	51 548,05 €	49 276,33 €	2 271,72 €
III-Immobilisations financières			
-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé au 31 DECEMBRE 2025	162 551,66 €	160 279,94 €	2 271,72 €
IV- Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	46 157,43 €	31 819,53 €	14 337,90 €
Autres créances	10 193,72 €	0,00 €	10 193,72 €
Disponibilités	1 172,09 €	0,00 €	1 172,09 €
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31 DECEMBRE 2025	57 523,24 €	31 819,53 €	25 703,71 €
LE MONTANT TOTAL DES			

ELEMENTS DE L'ACTIF DONT LA TRANSMISSION PAR LA SOCIETE ABORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE EST ESTIME, AU 31 DECEMBRE 2025, A :	220 074,90 €	192 099,47 €	27 975,43 €
---	---------------------	---------------------	--------------------

3.5.2 Passifs dont la transmission est prévue, tels qu'ils résultent des comptes de la Société Absorbée au 31/12/2025

Il comprend le passif exigible tel qu'il ressort des Comptes de Référence de la Société Absorbée, à savoir :

Passifs	Valeur nette
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 123,70 €
Dettes fiscales et sociales	40 112,92 €
Autres dettes	16 680,00 €
LE MONTANT TOTAL DES PASSIFS DONT LA TRANSMISSION PAR LA SOCIETE ABORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE EST ESTIME, AU 31 DECEMBRE 2025, A :	64 929,62 €

3.5.3 Actif net apporté de la Société Absorbée

Le total d'actif net estimé au 31 décembre 2025 de la Société Absorbée, ressort à :

Actif net	Montants
Montant total des actifs de la Société Absorbée	27 975,43 €
Diminué du montant total des passifs de la Société Absorbée	64 929,62 €
SOIT UN ACTIF NET APORTE DE :	-36 954,19 €

3.5.4 Engagements hors bilan de la Société Absorbée

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la Société Absorbante prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société Absorbée et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan » sous les rubriques ci-après (dont détail figure dans les Comptes de Référence de la Société Absorbée) :

- avals, cautions, garanties donnés par l'entreprise ;
- autres engagements donnés par l'entreprise.

3.6. Rémunération de l'apport-fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante

La Société Absorbante détenant à la date des présentes la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée, l'opération constitue une fusion-renonciation intégrale.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'augmenter le capital de la Société Absorbante en rémunération de l'absorption par voie de fusion de la Société Absorbée, ni de procéder à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée, ni corrélativement de déterminer un rapport d'échange entre les titres desdites sociétés.

3.7. Mali de fusion

L'écart négatif calculé à la date de rétroactivité de la fusion, constaté entre :

L'actif net à transmettre à la date de rétroactivité de la fusion (au 1 ^{er} janvier 2026), soit :	-36 954,19 €
Et la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans le bilan de la Société Absorbante, soit :	0,00 €
S'élevant par conséquent à :	-36 954,19 €
Constitue un mali de fusion	

Dans la mesure où ce mali est calculé d'après la valeur nette comptable des titres annulés, ce qui conduit à figer la provision pour dépréciation comptabilisée sur les actions de la Société Absorbée, celle-ci ne devra pas être reprise lors de la comptabilisation de l'opération de fusion par la Société Absorbante.

Le mali de fusion constitue un vrai mali. Conformément à l'article 745-4 du PCG, il sera comptabilisé dans le résultat financier de la Société Absorbante.

3.8. Propriété – Jouissance – Rétroactivité

3.8.1 Propriété et jouissance du patrimoine transmis de la Société Absorbée à la Société Absorbante

- a) La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter de la Date de Réalisation. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1^{er} janvier

2026 et la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la Société Absorbante.

- b) L'ensemble du passif de la Société Absorbée à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de la Société Absorbée, seront transmis à la Société Absorbante. Il est précisé :
- que la Société Absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1^{er} janvier 2026 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée ;
 - et que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

3.8.2 Rétroactivité

En application de l'article L. 236-4 du Code de Commerce, les Parties, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du **1^{er} janvier 2026** (la « **Date d'Effet** »).

Il est expressément stipulé que toutes les opérations engagées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées comme l'ayant été par la Société Absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal.

3.9. Dissolution et Transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée au titre de l'opération.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la Société Absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

4. CONDITIONS SUSPENSIVES

4.1. La fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante ne deviendra définitive qu'à l'issue du délai d'opposition des créanciers et au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

- soit d'absence de demande présentée au plus tard vingt jours après l'insertion de l'avis de projet de fusion par tout associé représentant plus de 5 % du capital social de solliciter la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante, soit en cas de demande : approbation par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante de l'opération de fusion,
- l'obtention de l'accord des cocontractants pour la transmission dits « *intuitu personae* » de la Société Absorbée, lorsque nécessaire,
- l'obtention des accords prévus contractuellement pour la Société Absorbante, lorsque nécessaire.

4.2. La réalisation des conditions suspensives visées ci-dessus sera constatée par une décision du Président de la Société Absorbante, qui disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet de constater la réalisation des conditions suspensives, le cas échéant y renoncer, constater la date de réalisation définitive de la fusion, fixée conventionnellement, comme indiqué ci-avant, au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives stipulées à l'Article 4.1 ci-avant.

A défaut de réalisation des conditions suspensives définies à l'Article 4.1 au plus tard le 31 décembre 2026, le Traité de Fusion sera de plein droit considéré comme nul et non avenu, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

5. CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION - ENGAGEMENTS DES SOCIETES ABSORBANTE ET ABSORBEE

5.1. Charges et conditions générales de la fusion - Engagements de la Société Absorbante

- a) La Société Absorbante prendra les biens et droits transmis dans leur consistance

et leur état lors de la réalisation de la fusion sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée, notamment pour vices de construction, dégradation des immeubles, mitoyennetés, mauvais état du sol ou du sous-sol, pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations ou dans les contenances, quelle que soit la différence, l'insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

La Société Absorbante bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la Société Absorbée. Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits composant le patrimoine de la Société Absorbée, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

- b) La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée au lieu et place de celle-ci sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers. Ces créanciers ainsi que ceux de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication de ce projet.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

La Société Absorbante supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc., ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis.

La Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité de Fusion et notamment les passifs ayant une cause antérieure à la Date d'Effet mais qui ne se révéleraient qu'après la Date de Réalisation.

La Société Absorbante fera également son affaire personnelle au lieu et place de la Société Absorbée sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements généralement quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée.

- c) La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toute action judiciaire en cours ou nouvelle, aux lieu

et place de la Société Absorbée et relative aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

- d) La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

5.2. Engagements de la Société Absorbée

- a) Jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Absorbée s'interdit formellement– si ce n'est avec l'agrément de la Société Absorbante – d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.
- b) La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante tous les renseignements nécessaires, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et à l'entier effet du Traité de Fusion.
La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous les titres et documents de toutes natures s'y rapportant.
- c) Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante au plus tard le jour de la réalisation définitive de la fusion.
- d) Enfin, après réalisation de la fusion, le(s) représentant(s) de la Société Absorbée devra(ont), à première demande et aux frais de la Société Absorbante, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine de la Société Absorbée et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

6. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

6.1. Déclarations de la Société Absorbée

6.1.1 Déclarations générales de la Société Absorbée

La société AVENAO SOLUTIONS 3D, Président de la Société Absorbée, représentée par Monsieur Laurent FIARD, ès-qualités pour la Société Absorbée, déclare :

- (i) qu'elle entend transmettre à la Société Absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ; en conséquence, la Société Absorbée prend l'engagement formel, au cas où se révéleraient ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis ;
- (ii) qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et d'une manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- (iii) qu'elle n'a depuis le 1^{er} janvier 2026 réalisé aucune opération significative sortant du cadre de sa gestion courante qui n'ait pas été portée à la connaissance de la Société Absorbante ;
- (iv) que les éléments corporels et incorporels ne sont grevés (ou ne bénéficient) d'aucune garantie, inscription quelconque, et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti ; figure en **Annexe 6.1.1** une copie de l'état des privilèges et nantisements délivré par le greffe du tribunal des activités économiques compétent pour la Société Absorbée ;
- (v) que les titres de la Société Absorbée ne sont pas nantis.

6.1.2 Déclarations et stipulations particulières de la Société Absorbée

a) Concernant l'activité de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare qu'elle a cessé totalement et définitivement toute activité au cours du dernier exercice clos. La Société Absorbée n'exerce plus d'activité et n'exploite plus aucun fonds.

b) Concernant le droit d'occupation des locaux

La Société Absorbée occupe les locaux de son siège social en vertu d'une autorisation de domiciliation, qui prendra fin lors de la fusion.

c) Concernant le personnel

La Société Absorbée déclare qu'elle n'emploie aucun salarié.

d) Concernant les biens et droits immobiliers ou installations classées

La Société Absorbée n'est propriétaire d'aucun bien immobilier ni installation classée.

e) Concernant les garanties de la Société Absorbée

- (i) Garanties consenties par la Société Absorbée : néant.
- (ii) Garanties reçues par la Société Absorbée : néant.

f) Concernant les litiges

La Société Absorbée déclare n'être partie à aucun litige.

Le cas échéant, en sa qualité d'ayant-cause universel de la Société Absorbée, la Société Absorbante acquerra de plein droit, la qualité de partie aux instances antérieurement engagées par la Société Absorbée.

g) Concernant les participations

La Société Absorbée déclare qu'elle ne détient aucune participation.

h) Concernant les contrats *intuitu personae*

Dans la mesure où la transmission de certains contrats et conventions de la Société Absorbée serait subordonnée à accord ou agrément du cocontractant en raison de leur caractère *intuitu personae*, la Société Absorbée s'engage à solliciter en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.

i) Déclarations et stipulations de la Société Absorbée relatives à la période intercalaire

Ainsi qu'elle le certifie, la Société Absorbée n'a, depuis le 1^{er} janvier 2026, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante qui n'ait pas été portée à la connaissance de la Société Absorbante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

6.2. Conditions particulières. – Régime fiscal

6.2.1 Dispositions communes

Les Parties déclarent que les sociétés parties aux opérations de fusion sont toutes soumises à l'impôt sur les sociétés.

(i) **Date d'effet - Rétroactivité**

Conformément aux dispositions de l'Article 3.2 du présent Traité de Fusion, l'opération de fusion prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

Les Parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En application de ce qui précède, la Société Absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice en cours, tant à raison de son résultat propre que de celui de la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2026.

(ii) **Engagements déclaratifs généraux**

Les représentants des Sociétés Absorbante et Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir en vue du paiement éventuel de l'impôt sur les sociétés et de toutes les impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

6.2.2 Impôts sur les sociétés

Les Parties déclarent placer la présente fusion sous le bénéfice des dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des prescriptions légales résultant de l'option exercée et notamment :

- à reprendre à l'actif de son bilan les valeurs d'origine des biens reçus en apport, les amortissements, les provisions pour dépréciation et à continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée ;
- à reprendre à son passif, d'une part, les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, d'autre part, la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté, le cas échéant, les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;

- à se substituer, le cas échéant, à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée chez cette dernière;
- à calculer les plus-values ultérieurement réalisées à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (comprenant, le cas échéant, le fonds commercial ne donnant pas lieu à un amortissement déduit de son résultat imposable) qui lui sont transmises, d'après la valeur que ces mêmes immobilisations avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée au 31 décembre 2025 ;
- à réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables (comprenant, le cas échéant, le fonds commercial faisant l'objet d'un amortissement comptable déduit de son résultat imposable) durant la période visée au d du 3 de l'article 210 A précité, étant précisé que la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée ; en contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée au 31 décembre 2025. À défaut, elle doit comprendre dans les résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

En outre, les Sociétés Absorbante et Absorbée s'engagent à joindre à leur déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration fiscale faisant apparaître, pour chaque nature d'immobilisation comprises dans l'apport-fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I du Code général des impôts ; les sociétés s'engagent, de manière générale, à remplir toutes les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts.

6.2.3 Provisions réglementées

La Société Absorbante reconstituera, s'il y a lieu, les provisions existant au passif du bilan de la Société Absorbée.

En outre, la Société Absorbante prend, en tant que de besoin, l'engagement de se substituer à la Société Absorbée pour l'emploi de ces provisions.

6.2.3 TVA

A défaut de transmission d'une universalité de biens par la Société Absorbée, les opérations objet du présent projet de traité n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 257 bis du Code général des impôts.

Compte tenu de la nature ou de la valeur d'apport des éléments inscrits à l'actif du bilan de la Société Absorbée, seul l'apport à la Société Absorbante des immobilisations corporelles dont l'acquisition a ouvert droit à déduction de la TVA est soumis à la TVA. En outre, l'apport ne donne pas lieu à régularisation de la TVA d'amont.

Par ailleurs, la Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée. En conséquence, cette dernière transférera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits de TVA dont elle disposera au jour de la réalisation définitive de la fusion. Dans ce cas, la Société Absorbée adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Absorbante. Cette dernière s'engage à en fournir la justification comptable en cas de demande de l'administration.

6.2.4 Opérations antérieures

En outre, la Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrements et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

6.2.5 Enregistrement

L'opération de fusion intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice de l'exonération des droits d'enregistrement.

7. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE – POUVOIRS

7.1. Dissolution de la Société Absorbée non suivie de liquidation

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire après expiration du délai d'opposition des créanciers et réalisation des conditions suspensives dans le délai requis.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

7.2. Pouvoirs au Président de la Société Absorbante

Tous pouvoirs sont conférés au Président de la Société Absorbante à l'effet notamment de :

- constater la réalisation des conditions suspensives mentionnées à l'Article 4 ci-avant, le cas échéant, y renoncer,
- constater la Date de Réalisation, fixée conventionnellement, comme indiqué ci-avant, au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives stipulées à l'Article 4 ci-avant,
- poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné, et, en conséquence réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à la Société Absorbante pour l'opération, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

7.3. Délégation de pouvoirs au mandataire de la Société Absorbée

Tous pouvoirs sont conférés au Président de la Société Absorbée, sans limitation de durée, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné et, en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à la Société Absorbante pour l'opération, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

8. DECLARATIONS

8.1. Déclaration faite au nom de la Société Absorbée

AVENAO SOLUTIONS 3D représentée par Monsieur Laurent FIARD, ès-qualités et au nom de la Société Absorbée, déclare que conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée.

8.2. Déclaration faite au nom de la Société Absorbante

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE, représentée par Monsieur Laurent FIARD, ès-qualités de Président et au nom de la société AVENAO SOLUTIONS 3D, déclare que conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par la collectivité des associés de la Société Absorbante, sauf en cas de demande de réunion d'une assemblée par tout associé représentant une quote-part de 5 % du capital social de la Société Absorbante.

9. AUTRES STIPULATIONS

9.1. Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et de dépôt légaux relatives à la fusion.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toute administration qu'il appartiendra pour mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante remplira de manière générale toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

9.2. Désistement

Le représentant légal de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société Absorbée, sur les biens et droits apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent Traité de Fusion.

9.3. Remise de titres

A la date de réalisation définitive de la fusion, chaque Société Absorbée remettra à chaque Société Absorbante les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, la justification de la propriété des actions et toute autre pièce relative aux biens et droits apportés.

9.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires se rapportant à la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

9.5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont expressément donnés dès à présent :

- (i) aux soussignés ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, à l'effet, s'il y a lieu, de faire tout le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétif ;
- (ii) aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du présent Traité de Fusion et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Les Sociétés Absorbantes et Absorbée s'engagent, par ailleurs, à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

10. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent Traité de Fusion, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif.

11. LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Le Traité de Fusion sera soumis, pour sa validité, son interprétation et son exécution, à la loi française.

Les litiges auxquels il pourrait donner lieu, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, et qui n'auront pas pu être réglés par une transaction, seront soumis, dans les limites permises par

la loi, à la compétence exclusive du Tribunal des Activités Economiques du siège social de la Société Absorbante.

12. ANNEXES

Le présent projet de fusion comporte les annexes ci-après :

- Annexe 3.3.1 :** Comptes de Référence de la Société Absorbée
- Annexe 3.3.2 :** Comptes de Référence de la Société Absorbante
- Annexe 6.1.1 :** État des inscriptions et privilèges de la Société Absorbée délivré par le greffe du tribunal de commerce

13. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le Traité de Fusion est signé électroniquement par les Parties à la date indiquée dans l'attestation électronique et dans les conditions conformes à l'article 1367 du Code civil.

Les Parties reconnaissent que le présent contrat, signé électroniquement, constitue une preuve valide pour établir les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement des signataires.

Chacun des soussignés déclare reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent contrat par le service *www.docuSign.com*.

SIGNATURES

Le

Le

Pour la Société Absorbante
AVENAO SOLUTIONS 3D

Représentée par **Monsieur Laurent FIARD**

Pour la Société Absorbée
3DSERVICAD

Représentée par **Monsieur Laurent FIARD**

Signé par :
 **Laurent FIARD**
8A4F7FBB1FD341A...

Signé par :
 **Laurent FIARD**
8A4F7FBB1FD341A...

Annexe 3.3.1
Comptes de Référence de la Société Absorbée

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012025		et clos le		31122025		Régime simplifié d'imposition																			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal						X															
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:																					
Société 3dSERVICAD						41 Avenue des trois peuples ZA de l'Observatoire 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX																					
SIRET		4		9		1		0		0		6		3		3		4		0		0		2		4	
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:																					
REGIME FISCAL DES GROUPES																											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:																											
						SIRET																					
B ACTIVITE																											
Activités exercées								Si vous avez changé d'activité, cochez la case																			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																											
1. Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit													
Bénéfice imposable à 15%						Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %																					
2. Plus-values																											
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%																			
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quinquies)															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies						Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A						Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies															
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A						Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies						Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies															
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies						Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies															
Société d'investissement immobilier cotée						Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies						Autres dispositifs															
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %																			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						dans le secteur productif, art. 244 quater W																					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)						Base d'imposition								Chiffre d'affaires													
														Taux d'imposition													
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)						Base d'imposition								Taux d'imposition													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)																											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%																											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		X		NON				Si oui, indication du logiciel utilisé		C E G I D													
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.																											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:																					
CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTA Rue de la libération 77000 VAUX LE PENIL Tél: 01.64.09.78.68						Tél:																					
						Identité du déclarant:																					
						Date:		Lieu		MONTIGNY LE BRETONNEUX																	
						Qualité et nom du signataire:				Président																	
						Signature				AVENAO SOLUTIONS 3D																	
Examen de conformité fiscale (ECF)																											

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2026

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions					e	
autres que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À		0 %	15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12																															
Adresse de l'entreprise 41 Avenue des trois peuples										78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX										Durée de l'exercice précédent*		12																													
Numéro SIRET*										49100633400024										Néant ☐		*																													
										Brut 1										Exercice N clos le, 31122025										N-1 31122024																					
																				Net 3										Net 4																					
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)										AA																																									
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB		AC																																							
		Frais de développement *								CX		CQ																																							
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	111 004	AG	111 004										276																												
		Fonds commercial								AH		AI																																							
		Autres immobilisations incorporelles (1)								AJ		AK																																							
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								AL		AM																																							
		Terrains								AN		AO																																							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions								AP		AQ																																							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR		AS																																							
		Autres immobilisations corporelles								AT	51 548	AU	49 276										2 272										7 572																		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes								AV		AW																																							
		Participations								CS		CT																																							
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille								CU		CV																																							
		Créances rattachées à des participations								BB		BC																																							
		Autres titres immobilisés								BD		BE																																							
		Prêts								BF		BG																																							
		Autres immobilisations financières*								BH		BI											1 800																												
TOTAL (II)										BJ	162 552										BK	160 280										2 272										9 648									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL		BM																																							
		En cours de production de biens								BN		BO																																							
		En cours de production de services								BP		BQ																																							
		Produits intermédiaires et finis								BR		BS																																							
		Marchandises								BT		BU																																							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV		BW																																							
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	46 157										BY	31 820										14 338										120 854									
		Autres créances (3)								BZ	10 194										CA											10 194										23 222									
		Capital souscrit et appelé, non versé								CB		CC																																							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD		CE																																							
DIVERS	Disponibilités								CF	1 172										CG											1 172										82 978										
	Charges constatées d'avance (3)*								CH		CI																					5 824																			
TOTAL (III)										CJ	57 523										CK	31 820										25 704										232 879									
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)								CW																																										
	Primes de remboursement des emprunts (V)								CM																																										
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)								CN																																										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	220 075										1A	192 099										27 975										242 527								
Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP											(3) Part à plus d'un an :										CR	38 183									
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :								Stocks :																				Créances :																					

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20...000.....)			DA	20 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DH	(235 484)	(162 939)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	176 530	(72 545)		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	(36 954)	(213 484)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	13	56		
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Instruments financiers à terme			D1				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 124	129 906		
	Dettes fiscales et sociales			DY	40 113	108 535		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	16 680	217 514		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	64 930	456 011		
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	27 975	242 527		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	64 930	456 011	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD										Néant			*
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC							
	Production vendue	FD		FE		FF							
			Services*	FG	211 075	FH		FI	211 075	848 893			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	211 075	FK		FL	211 075	848 893					
	Production stockée*					FM							
	Production immobilisée*					FN							
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	2 000					
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	3 750	7 725					
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	2 522						
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	835					
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	219 351	859 452					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS						
Variation de stock (marchandises)*					FT								
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU								
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV								
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	147 108	578 177						
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 140	4 453						
Salaires et traitements*					FY	174 245	227 899						
Cotisations sociales (10)					FZ	27 912	79 797						
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)			GA	3 557	4 108					
			- dotations aux dépréciations			GB							
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	3 850	23 750				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	2 019							
Autres charges (12)					GE	4 328	740						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	365 161	918 925						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(145 809)	(59 473)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	322 339						
	Reprises sur dépréciations					GM							
	Différences positives de change					GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO							
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2							
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	322 339						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		13 072					
	Différences négatives de change					GS							
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT							
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU		13 072					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	322 339	(13 072)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	176 530	(72 545)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
		Produits exceptionnels (VII)								HD				
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- VII)								HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL		541 690859 452		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM		365 161931 997		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN		176 530(72 545)		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		574732		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							A11				dont cotisations MadelinA10		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
											Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD											Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	111 004	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2		]	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		]	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				55 954	LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	55 954	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1 800		1T		1U		1V			
TOTAL IV				1 800		LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		168 757	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	111 004	1X	111 004	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	4 406	MT	51 548	MU	51 548
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	4 406	NH	51 548	NI	51 548	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 800	2F		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	1 800	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	6 206	ØL	162 552	ØM	162 552	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :

31122025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD												Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN				
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	110 728		PF	276		PG			PH	111 004			
TOTAL I			RK	110 728		RM	276		RN			RO	111 004			
Terrains			PI			PJ			PK			PL				
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ				
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA			QB			QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF			QG				
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	48 381		QM	3 281		QN	2 386		QO	49 276			
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT				
	TOTAL II		QU	48 381		QV	3 281		QW	2 386		QX	49 276			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)			QN	159 109		QP	3 557		QQ	2 386		QR	160 280			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9					Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP					SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D			
		6E		6F		6G		6H			
		O2		O3		O4		O5			
		9U		9V		9W		9X			
		O6		O7		O8		O9			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T	31 720	6U	3 850	6V	3 750	6W	31 820		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	31 720	TY	3 850	TZ	3 750	UA	31 820		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	31 720	UB	3 850	UC	3 750	UD	31 820		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	3 850	UF	3 750						
	- financières	UG		UH							
	- exceptionnelles	UJ		UK							
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.											
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD										Néant		☐	*				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2			A plus d'un an 3					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM				UN				
	Prêts (1) (2)				UP				UR				US				
	Autres immobilisations financières				UT				UV				UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	38 183			0			38 183					
	Autres créances clients				UX	7 974			7 974								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1												
	Personnel et comptes rattachés				UY												
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	909			909								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM												
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	9 285			9 285								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN												
		Divers			VP												
	Groupe et associés (2)				VC												
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR												
	Charges constatées d'avance				VS												
TOTAUX					VT	56 351		VU	18 168		VV	38 183					
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD												
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE												
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF											
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3			A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y												
Autres emprunts obligataires (1)					7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	13			13								
			à plus de 1 an à l'origine		VH												
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A												
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	8 124			8 124								
Personnel et comptes rattachés					8C												
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	138			138								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E													
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	4 913			4 913									
	Obligations cautionnées			VX													
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	35 062			35 062									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J												
Groupe et associés (2)					VI												
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	16 680			16 680								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					Z2												
Produits constatés d'avance					8L												
TOTAUX					VY	64 930		VZ	64 930								
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD					Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5						
I. RÉINTEGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	176 530		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8				
			- imposées au taux de 0 %						ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN				
- Plus-values soumises au régime des fusions						WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	176 530	
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									WH		
		- imposées aux taux de 19 %									WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A	)		XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI	)		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					bénéfice (I moins II)		XI	176 530		XJ			
					déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	176 530		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	0		XO			

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	389 458
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	176 530
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	212 928
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	212 928
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD																		Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				0C	(162 939)				AFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales		ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				0D	(72 545)					Dividendes		{ - Autres réserves		ZD										
	Prélèvements sur les réserves				0E						Autres répartitions				ZE										
											Report à nouveau				ZF										
	TOTAL I				0F	(235 484)					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	(235 484)									
																		ZH	(235 484)						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		Exercice N :				Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7											YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS													
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	102 515				455 538								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										1 723	XQ	1 723				5 820								
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	26 125				88 518								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES											ST	16 745				28 301								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	147 108				578 177								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE											YW	1 020				1 638								
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS											9Z	1 120				2 815								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	2 140				4 453								
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)											YY	41 970				151 896								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	25 406				93 385								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*											0B	91 531												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											0S													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK					%	5.87		%					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)											ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0		0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG													
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH													
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA				Plus-values à 15 % JK				Plus-values à 0 % JL																
					Plus-values à 19 % JM				Imputations JC																
	Groupe : résultat d'ensemble. JD				Plus-values à 15 % JN				Plus-values à 0 % JO																
					Plus-values à 19 % JP				Imputations JF																
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ				8	0	1	0	1	8	5	7	3							
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social														JQ										
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social														JR										
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS																								
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT																								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD

Néant

*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I - Immobilisations *	1	MATERIEL INFORMATIQUE	4 406	2 386			2 020
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩	19 %	15 % ou 12.8 %	
⑦		⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1	2 522	502	502			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			502			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD				Néant ☒ *		
I						
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II						
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3dSERVICAD					Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :					YP	2	
dont apprentis					YF		
dont handicapés					YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	211 075	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL		
TOTAL 1					OX	211 075	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante					OH	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial					OF		
Variation positive des stocks					OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT		
TOTAL 2					OM	4	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats					ON	103 607	
Variation négative des stocks					OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	41 778	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	6 347	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante					OY		
TOTAL 3					OJ	151 733	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	59 347	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	59 347	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	211 075	Effectifs au sens de la CVAE *		EY 2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX	56 767 400	
Période de référence			GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation					HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Cegid Quatin

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

4 9 1 0 0 6 3 3 4 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 3dSERVICAD

ADRESSE (voie)

41 Avenue des trois peuples ZA de l'Observatoire

CODE POSTAL

78180

VILLE

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

1

Total des lignes P3 + P4

P6

2 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

AVENAO SOLUTIONS 3D

N° SIREN (si société établie en France)

443618855

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

2 000

Adresse :

N°

41

Voie

ZA de l'observatoire

Code postal

78180

Commune

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

4 9 1 0 0 6 3 3 4 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 3dSERVICAD

ADRESSE (voie)

41 Avenue des trois peuples ZA de l'Observatoire

CODE POSTAL

78180

VILLE

MONTIGNY LE BRETONNEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



COMPTE RENDU DE MISSION POUR L'ETABLISSEMENT DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31/12/2025

La situation intermédiaire de l'entreprise

Société 3dSERVICAD
41 Avenue des trois peuples
ZA de l'Observatoire
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 a été établie à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise. Elle se caractérise par les données suivantes :

-Total du bilan,	27 975 Euros
-Chiffre d'affaires,	211 075 Euros
-Résultat net comptable,	176 530 Euros

(avant retraitement de l'impôt sociétés, participation aux fruits de l'expansion intéressements et provisions règlementées)

Les contrôles et sondages que nous avons été amenés à effectuer sont ceux résultant des règles de diligences normales de la profession d'Expert-Comptable. Sauf mention expresse dans la présente situation, nous n'avons pas participé à l'inventaire physique des valeurs immobilisées et des valeurs d'exploitation.

Toutefois, s'agissant d'une situation comptable intermédiaire, celle-ci, ne prétend pas à la rigueur d'un bilan de fin d'exercice et ne saurait engager, comme telle, la responsabilité de l'entreprise ou de ses conseils.

Elle se fixe pour objectif de donner suffisamment d'indication en terme d'analyse d'exploitation et de flux financiers bilantiels pour être un instrument de gestion pour les dirigeants de l'entreprise.

Nous restons à leur disposition pour tout commentaire et nous précisons que ce document ne peut être utilisé que conformément à son objet. Il ne peut être diffusé à quiconque que dans son intégralité.

Fait à VAUX LE PENIL
Le 08/04/2025

Séverine DAUVILLIER

FLAMME Emmanuel
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	111 003.61	111 003.61		275.79	-275.79	-100.00
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	51 548.05	49 276.33	2 271.72	7 572.45	-5 300.73	-70.00
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières				1 800.00	-1 800.00	-100.00
	Total de l'actif immobilisé (III)	162 551.66	160 279.94	2 271.72	9 648.24	-7 376.52	-76.45
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	46 157.43	31 819.53	14 337.90	120 853.90	-106 516.00	-88.14
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	10 193.72		10 193.72	23 222.41	-13 028.69	-56.10
	Charges constatées d'avance				5 824.00	-5 824.00	-100.00
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 172.09		1 172.09	82 978.31	-81 806.22	-98.59
	Total de l'actif circulant (IV)	57 523.24	31 819.53	25 703.71	232 878.62	-207 174.91	-88.96
	Frais d'émission des emprunts (V)						
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	220 074.90	192 099.47	27 975.43	242 526.86	-214 551.43	-88.47

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000.00		20 000.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	2 000.00		2 000.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves						
	Report à nouveau	-235 483.93		-162 939.31		-72 544.62	-44.52
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	176 529.74		-72 544.62		249 074.36	343.34
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	-36 954.19		-213 483.93		176 529.74	82.69
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
AUTRES FONDS PROPRES	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
PROVISIONS	Total des provisions (II)						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13.00		56.15		-43.15	-76.85
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 123.70		129 905.99		-121 782.29	-93.75
	Dettes fiscales et sociales	40 112.92		108 534.64		-68 421.72	-63.04
DETTES (I)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	16 680.00		217 514.01		-200 834.01	-92.33
	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	64 929.62		456 010.79		-391 081.17	-85.76
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	Ecarts de conversion passif (IV)						
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		27 975.43		242 526.86		-214 551.43	-88.47

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

64 929.62 456 010.79

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202512			Exercice N-131/12/202412		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	211 075.41		211 075.41	848 892.80		-637 817.39	-75.14
Montant net du chiffre d'affaires	211 075.41		211 075.41	848 892.80		-637 817.39	-75.14
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			2 000.00	2 000.00			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			3 750.00	7 724.55		-3 974.55	-51.45
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			2 522.14			2 522.14	
Autres produits			3.74	835.09		-831.35	-99.55
Total des Produits d'exploitation (I)			219 351.29	859 452.44		-640 101.15	-74.48
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			147 108.30	578 177.12		-431 068.82	-74.56
Impôts, taxes et versements assimilés			2 140.12	4 453.44		-2 313.32	-51.94
Salaires			174 244.93	227 898.99		-53 654.06	-23.54
Cotisations sociales			27 912.48	79 797.05		-51 884.57	-65.02
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 557.20	4 108.22		-551.02	-13.41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 850.00	23 750.00		-19 900.00	-83.79
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			2 019.32			2 019.32	
Autres charges			4 328.33	740.14		3 588.19	484.80
Total des Charges d'exploitation (II)			365 160.68	918 924.96		-553 764.28	-60.26
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-145 809.39	-59 472.52		-86 336.87	-145.17
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	322 339.13		322 339.13	
Total des produits financiers (V)	322 339.13		322 339.13	
Charges financières Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		13 072.10	-13 072.10	-100.00
Total des charges financières (VI)		13 072.10	-13 072.10	-100.00
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	322 339.13	-13 072.10	335 411.23	NS
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	176 529.74	-72 544.62	249 074.36	343.34
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	541 690.42	859 452.44	-317 762.02	-36.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	365 160.68	931 997.06	-566 836.38	-60.82
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	176 529.74	-72 544.62	249 074.36	343.34

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		275.79	-275.79	-100.00
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	111 003.61	111 003.61		
28050000 AMORT LOGICIELS	-111 003.61	-110 727.82	-275.79	-0.25
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 271.72	7 572.45	-5 300.73	-70.00
21830000 MAT. DE BUREAU ET INFORMATIQUE	51 548.05	55 953.65	-4 405.60	-7.87
28183000 AMORTISSEMENT INFORMATIQUE	-49 276.33	-48 381.20	-895.13	-1.85
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 800.00	-1 800.00	-100.00
27500000 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉ		1 800.00	-1 800.00	NS
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE III	2 271.72	9 648.24	-7 376.52	-76.45
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	14 337.90	120 853.90	-106 516.00	-88.14
41100000 COLLECTIF CLIENTS	7 974.00	114 510.00	-106 536.00	-93.04
41620000 CLIENTS DOUTEUX 20	38 183.43	38 063.43	120.00	0.32
49120000 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION 20	-31 819.53	-31 719.53	-100.00	-0.32
AUTRES CREANCES	10 193.72	23 222.41	-13 028.69	-56.10
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS		900.00	-900.00	NS
43845000 IJJS NETTES SUBROGATION		48.82	-48.82	NS
43870000 PRODUITS À RECEVOIR	909.00	1 409.00	-500.00	-35.49
44552000 CREDIT DE TVA	7 931.00		7 931.00	
44567000 TVA RÉCUPÉRABLE APRÈS PAIEMENT	409.72	17 632.65	-17 222.93	-97.68
44579000 TVA COLLECTÉE IMPORTATION		180.00	-180.00	NS
44586000 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE	944.00	2 750.94	-1 806.94	-65.68
44862000 CVAE		301.00	-301.00	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		5 824.00	-5 824.00	-100.00
48609900 CCA GROUPE		5 824.00	-5 824.00	NS
DISPONIBILITES	1 172.09	82 978.31	-81 806.22	-98.59
51220000 CIC	1 172.09	82 978.31	-81 806.22	-98.59
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	25 703.71	232 878.62	-207 174.91	-88.96
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	27 975.43	242 526.86	-214 551.43	-88.47

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	20 000.00	20 000.00		
10130000 CAPITAL	20 000.00	20 000.00		
RESERVE LEGALE	2 000.00	2 000.00		
10611000 RESERVE LÉGALE	2 000.00	2 000.00		
REPORT A NOUVEAU	-235 483.93	-162 939.31	-72 544.62	-44.52
11900000 REPORT A NOUVEAU PERTE	-235 483.93	-162 939.31	-72 544.62	-44.52
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	176 529.74	-72 544.62	249 074.36	343.34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I	-36 954.19	-213 483.93	176 529.74	82.69
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	13.00	56.15	-43.15	-76.85
51860000 INTÉRÊTS CHARGES À PAYER	13.00	56.15	-43.15	-76.85
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 123.70	129 905.99	-121 782.29	-93.75
40100000 COLLECTIF FOUNRNISSEURS	2 459.70	113 180.02	-110 720.32	-97.83
40809900 FNP GROUPE		1 529.64	-1 529.64	NS
40810000 FNP FG	5 664.00	15 196.33	-9 532.33	-62.73
DETTES FISCALES ET SOCIALES	40 112.92	108 534.64	-68 421.72	-63.04
42820000 PERSONNEL, DETTES PR CONGÉS À		17 766.39	-17 766.39	NS
42860000 CHARGES À PAYER		3 333.98	-3 333.98	NS
43100000 URSSAF - SÉCURITÉ SOCIALE		6 215.38	-6 215.38	NS
43710000 COTISATION RETRAITE		1 585.01	-1 585.01	NS
43720000 MUTUELLE FILHET ALLARD(EX GAN)		1 264.62	-1 264.62	NS
43730000 HUMANIS PRÉVOYANCE		786.63	-786.63	NS
43820000 CHARGES SOCIALES CONGÉS PAYÉ		5 977.87	-5 977.87	NS
43860000 CHARGES SOCIALES-PRIME-COMMISS		1 250.65	-1 250.65	NS
43862000 APPRENTISSAGE	77.58	188.26	-110.68	-58.79
43863000 FORMATION	60.29	146.77	-86.48	-58.92
44200000 IS INTEGRATION FISCALE	35 062.00	35 062.00		
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE		759.86	-759.86	NS
44551000 TVA À DÉCAISSER		8 588.00	-8 588.00	NS
44566900 TVA DED IMPORTATION		180.00	-180.00	NS
44572200 TVA COLLECTÉE SUR ENCAI.20%	4 913.05	25 429.22	-20 516.17	-80.68
AUTRES DETTES	16 680.00	217 514.01	-200 834.01	-92.33
41100000 COLLECTIF CLIENTS	16 680.00		16 680.00	
45518600 CCT - AS3D		204 441.91	-204 441.91	NS
45580000 INTERET CC		13 072.10	-13 072.10	NS
TOTAL DES DETTES III	64 929.62	456 010.79	-391 081.17	-85.76
TOTAL GÉNÉRAL (I+Ibis+II+III+IV)	27 975.43	242 526.86	-214 551.43	-88.47

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	211 075.41	848 892.80	-637 817.39	-75.14
70610400 FORMATION CEE		960.00	-960.00	NS
70650000 PRESTATIONS AVENAO SERVICE	210 867.50	759 480.30	-548 612.80	-72.24
70650100 VARIATION PRESTATIONS		-3 372.50	3 372.50	100.00
70660400 PRESTATIONS AVENAO SERVICE CEE		91 825.00	-91 825.00	NS
70809900 REFACTURATION PRODWAYS	39.24		39.24	
70880000 AUTRES PRODUITS	168.67		168.67	
70880400 AUTRES PRODUITS - CEE		1 800.00	-1 800.00	NS
70883000 AUTRES PRODUITS		-1 800.00	1 800.00	100.00
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	211 075.41	848 892.80	-637 817.39	-75.14
SUBVENTIONS	2 000.00	2 000.00		
74000000 SUBVENTIONS	2 000.00	2 000.00		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	3 750.00	7 724.55	-3 974.55	-51.45
78174000 REPRISE PROVISIONS DEPREC.CLIEN	3 750.00		3 750.00	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT		909.00	-909.00	NS
79110000 TR PART SALARIALE		3 055.36	-3 055.36	NS
79120000 AVANTAGE EN NATURE/VEH		3 760.19	-3 760.19	NS
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPO. ET CORPO.	2 522.14		2 522.14	
75700000 PRODUIT CESSION	2 522.14		2 522.14	
AUTRES PRODUITS	3.74	835.09	-831.35	-99.55
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	3.74	835.09	-831.35	-99.55
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	219 351.29	859 452.44	-640 101.15	-74.48
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	147 108.30	578 177.12	-431 068.82	-74.56
60400000 ACHATS D'ÉTUDES ET PREST. SERV	80 915.00	356 398.00	-275 483.00	-77.30
60400600 PRESTA AUTO ENTREPRENEURS EXO	21 600.00	87 102.50	-65 502.50	-75.20
60400900 PRESTATION IMPORT		12 037.50	-12 037.50	NS
60630000 ACHAT FOURN.ENTRE.PETIT.EQUIP		15.82	-15.82	NS
60680000 FOURNITURE CARBURANT	1 092.20	3 819.84	-2 727.64	-71.41
61352000 LOCATION PARCOURS ALPHABET	1 722.71	5 820.01	-4 097.30	-70.40
61552000 ENTRETIEN SUR VÉHICULES	70.00	158.30	-88.30	-55.78
61552200 ENTRETIEN PARCOURS ALPHABET	1 786.32	1 220.29	566.03	46.38
61561000 MAINTENANCE LOGICIEL AVENAO	5 250.00	5 250.00		
61562000 MAINTENANCE INFOGÉR BE CLOUD	1 842.42	10 113.26	-8 270.84	-81.78
61601000 ASSURANCE FLOTTE AUTO	1 725.05	3 288.56	-1 563.51	-47.54
61640000 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVIL	652.43	486.53	165.90	34.10
61812000 ABONN FORMAT	516.86		516.86	
62260300 HONORAIRES COMPTABLES	15 648.00	15 648.00		
62261000 SOCIAL	1 866.94	2 349.25	-482.31	-20.53
62262400 HONORAIRES DE GESTION	5 752.58	25 466.78	-19 714.20	-77.41
62263000 MANAGEMENT FEES PWG	2 049.75	42 742.00	-40 692.25	-95.20
62270000 FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	808.00	1 312.00	-504.00	-38.41
62280000 HONORAIRE CONSULTING		1 000.00	-1 000.00	NS
62310000 PUBLIPOST	380.73		380.73	
62510000 DÉPLACEMENTS		66.62	-66.62	NS
62510300 FRAIS DEPLACEMENT -AUTRES	1 150.86	2 040.95	-890.09	-43.61
62560000 MISSIONS		69.18	-69.18	NS
62600000 FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TÉLÉ		7.30	-7.30	NS
62600100 POSTE TÉL PARIS	736.29		736.29	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
62651000	ORANGE LIGNE GROUPE	1 222.00	1 219.00	3.00	0.25
62750000	FRAIS DE VIREMENT	7.65	47.75	-40.10	-83.98
62760000	COMMISSION DE COMPTE	112.51	193.12	-80.61	-41.74
62770000	SERVICES BANCAIRES	200.00	304.56	-104.56	-34.33
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		2 140.12	4 453.44	-2 313.32	-51.94
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	508.34	1 233.99	-725.65	-58.81
63121000	TAXE APPRENTISSAGE - SOLDE	77.58	188.26	-110.68	-58.79
63331000	FORMATION PROF ADESSAT	534.20	1 393.19	-858.99	-61.66
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE- CVAE		647.00	-647.00	NS
63511100	CFE	1 020.00	991.00	29.00	2.93
SALAIRES		174 244.93	227 898.99	-53 654.06	-23.54
64110000	SALAIRES	89 318.57	207 397.31	-118 078.74	-56.93
64115000	AVANTAGE EN NATURE/VEH	1 740.08	3 760.19	-2 020.11	-53.72
64120000	CONGES PAYES	-17 766.39	4 383.46	-22 149.85	NS
64130000	PRIME ET COMMISSION	-2 594.53	4 898.04	-7 492.57	NS
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 710.19	7 741.29	-6 031.10	-77.91
64141000	INEMNITES DE DEPART	55 545.83		55 545.83	
64145000	INDEM. IJSS	-266.55	-365.96	99.41	27.16
64800000	AUTRES CHARGES STAGIARES	49 746.00		49 746.00	
64810000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		84.66	-84.66	NS
64912000	TR PART SALARIALE	-1 446.72		-1 446.72	
64913000	AVANTAGE EN NATURE	-1 741.55		-1 741.55	
COTISATIONS SOCIALES		27 912.48	79 797.05	-51 884.57	-65.02
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	23 287.43	50 539.21	-27 251.78	-53.92
64530000	COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	8 254.87	18 101.66	-9 846.79	-54.40
64580000	CHARGES SOCIALES PRIMES COM	-1 250.65	925.47	-2 176.12	NS
64582000	CHARGES SOCIALES CP	-5 977.87	1 689.51	-7 667.38	NS
64720000	CHEQUES DEJEUNER	2 939.20	7 779.20	-4 840.00	-62.22
64750000	MEDECINE TRAVAIL	659.50	762.00	-102.50	-13.45
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		3 557.20	4 108.22	-551.02	-13.41
68111000	DOT IMMO INCORPORELLES	275.79	666.67	-390.88	-58.63
68112000	DOT IMMOB CORPORELLES	3 281.41	3 441.55	-160.14	-4.65
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		3 850.00	23 750.00	-19 900.00	-83.79
68174000	DOT PROV CREANCES DOUTEUSES	3 850.00	23 750.00	-19 900.00	-83.79
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS INCORP. ET CORP. CEDEES		2 019.32		2 019.32	
65700000	CESSION ACTIF	2 019.32		2 019.32	
AUTRES CHARGES		4 328.33	740.14	3 588.19	484.80
65100000	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, B	574.00	731.85	-157.85	-21.57
65400000	PERTE IRRÉCOUVRABLE 20%	3 750.00		3 750.00	
65800000	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4.33	8.29	-3.96	-47.77
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		365 160.68	918 924.96	-553 764.28	-60.26
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		-145 809.39	-59 472.52	-86 336.87	-145.17

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	322 339.13		322 339.13	
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	322 339.13		322 339.13	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	322 339.13		322 339.13	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		13 072.10	-13 072.10	-100.00
66150000 INTERET CC		13 072.10	-13 072.10	NS
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		13 072.10	-13 072.10	-100.00
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	322 339.13	-13 072.10	335 411.23	NS
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	176 529.74	-72 544.62	249 074.36	343.34
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	541 690.42	859 452.44	-317 762.02	-36.97
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	365 160.68	931 997.06	-566 836.38	-60.82
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	176 529.74	-72 544.62	249 074.36	343.34

Annexe 3.3.2

Comptes de Référence de la Société Absorbante

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012025		et clos le		31122025		Régime simplifié d'imposition					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre													
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société:						Adresse du siège social:							
Société AVENAO SOLUTIONS 3D						41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peuples 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX							
SIRET		4		4		3		6		1			
		8		8		5		5		0			
		0		0		0		3		7			
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:							
REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:													
						SIRET							
B ACTIVITE													
Activités exercées								Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)													
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						2 706 657		Déficit			
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %											
2. Plus-values													
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%									
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations													
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies					
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies					
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %									
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W													
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)													
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition					
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)													
Base d'imposition				Taux d'imposition									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%													
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		X		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé		C E G I D			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.													
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:							
CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTA Rue de la libération 77000 VAUX LE PENIL Tél: 01.64.09.78.68						Tél:							
Identité du déclarant:													
Date:		Lieu		MONTIGNY LE BRETONNEUX									
Qualité et nom du signataire:		Président											
Signature		PRODWAYS GROUP											
Examen de conformité fiscale (ECF)		X		Société CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTABLE CFEC									

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2026

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	908 995	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions					e	
autres que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	908 995
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	908 995

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
				5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À		0 %	15 %
19 %			
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
MVLТ restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Adresse 41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peuples 78180 MONTIGNY LE BRE au 31122025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 MARECHAL STEPHANE DIRECTEUR GENERAL	801, MONT DE BRAN 38890 VIGNEU
2 BOUYSET DAMIEN DIRECTEUR COMMERCIAL	76B RUE ANATOLE FRANCE 95870 BEZON
3 RICHARD JULIAN INGENIEUR MANAGER D'AFFAIRES	21 RUE DU PEUPLIER 59400 AWOINGT
4 POIRIER GILLES DIRECTEUR TECHNIQUE	6 RUE DES PLANCHES APPT 217 A 25170 BRUZ
5 PAHON CHRISTOPHE RESPONSABLE BUSINESS UNIT	16 RUE RONSARD 59390 LYS LEZ LANNOY
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements v. notice ❹	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature v. notice ❷	Montant des indemnités et allocations diverses v. notice ❸	Valeur des avantages en nature v. notice ❹	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel v. notice ❺	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens v. notice ❽	aux immeubles non affectés à l'exploitation v. notice ❾	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 316 358				316 358				316 358
2 144 464				144 464				144 464
3 107 443				107 443				107 443
4 121 020				121 020				121 020
5 105 883				105 883				105 883
6								
7								
8								
9								
10								
** 795 168				795 168				795 168

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 644
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	11 617
Total	13 261

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2025 (total col.9 + total col.10) ❿	808 429	- de l'exercice 2025 ❿	2 706 657
- de l'exercice précédent ❿	755 986	- de l'exercice précédent ❿	2 737 860
Nom et qualité du signataire		A MONTIGNY LE BRETONNEUX	
PRODWAYS GROUP Président		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										1 2																																									
Adresse de l'entreprise 41 ZA de l'observatoire										78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX										Durée de l'exercice précédent*		1 2																																							
Numéro SIRET*														4		4		3		6		1		8		8		5		5		0		0		0		3		7		Néant		☐ *																	
																								Exercice N clos le,										N-1																											
														Brut										Amortissements, provisions										Net										Net																	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)														AA	1										2										3										4																
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *													AB											AC																																				
	Frais de développement *													CX											CQ																																				
	Concessions, brevets et droits similaires													AF	92 243										AG	73 442										18 801										18 091															
	Fonds commercial (1)													AH											AI																																				
	Autres immobilisations incorporelles													AJ	700 000										AK	663 125										36 875										83 565															
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes													AL	296 378										AM											296 378										98 250															
	Terrains													AN											AO																																				
	Constructions													AP	554 785										AQ	452 350										102 435										122 878															
	Installations techniques, matériel et outillage industriels													AR											AS																																				
	Autres immobilisations corporelles													AT	338 712										AU	277 498										61 214										61 928															
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes													AV											AW																																				
	Participations													CS	1 250 300										CT	1 056 300										194 000										194 000															
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille													CU											CV																																				
	Créances rattachées à des participations													BB											BC																					217 514															
	Autres titres immobilisés													BD											BE																																				
	Prêts													BF											BG																																				
	Autres immobilisations financières*													BH	42 234										BI											42 234										43 388															
TOTAL (II)														BJ	3 274 652										BK	2 522 715										751 938										839 614															
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements													BL											BM																																				
	En cours de production de biens													BN											BO																																				
	En cours de production de services													BP											BQ																																				
	Produits intermédiaires et finis													BR											BS																																				
	Marchandises													BT											BU																																				
	Avances et acomptes versés sur commandes													BV											BW																					65 127															
	Clients et comptes rattachés (3)*													BX	7 323 260										BY	213 426										7 109 834										6 946 046															
	Autres créances (3)													BZ	2 727 616										CA											2 727 616										1 017 143															
	Capital souscrit et appelé, non versé													CB											CC																																				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)													CD											CE																																				
DIVERS	Disponibilités													CF	2 516 444										CG											2 516 444										3 659 919															
	Charges constatées d'avance (3)*													CH	1 051 330										CI											1 051 330										984 621															
TOTAL (III)														CJ	13 618 651										CK	213 426										13 405 225										12 672 856															
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)													CW																																															
	Primes de remboursement des emprunts (V)													CM																																															
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)													CN																																															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)														CO	16 893 303										1A	2 736 141										14 157 162										13 512 470														
Renvois : (1) Dont droit au bail																				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP	(0)										(3) Part à plus d'un an :										CR	255 144									
Clause de réserve de propriété :*					Immobilisations :															Stocks :																				Créances :																					

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D Néant

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.....7.80.....)			DA	20 780	20 780		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	523 314	523 314		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	2 078	2 078		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 435 931	908 995		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	1 982 104	1 455 167		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
		Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	61 676	108 394		
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR	61 676	108 394		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 090	1 617		
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Instruments financiers à terme			D1				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		355 646		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 979 824	6 050 574		
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 297 067	2 924 733		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	370 115	1 358		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 464 287	2 614 980		
	TOTAL (IV)			EC	12 113 383	11 948 909		
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	14 157 162	13 512 470		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B				
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
			Ecart de réévaluation libre	1D				
			Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	12 113 383	11 948 909		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D Néant *

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	327	FB	4 110	FC	4 437	1 607	
	Production vendue	Biens*	FD		FE		FF			
		Services*	FG	22 001 479	FH	1 652 670	FI	23 654 149	23 313 421	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	22 001 806	FK	1 656 780	FL	23 658 586	23 315 028	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	11 083	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)						FP	92 775	404 239	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1			
	Autres produits (1) (11)						FQ	302	705	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	23 762 746	23 721 973	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	2 861	1 292
Variation de stock (marchandises)*						FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	12 432 146	12 226 670		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 649 554	2 748 528		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	157 510	140 830		
Salaires et traitements*						FY	3 841 546	4 049 588		
Cotisations sociales (10)						FZ	1 795 686	1 659 502		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)				GA	123 332	117 693	
			- dotations aux dépréciations				GB			
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC	105 746	62 775	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	47			
Autres charges (12)						GE	88 072	75 288		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	21 196 499	21 082 166		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 566 247	2 639 807		
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	118 739	13 072		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur dépréciations					GM				
	Différences positives de change					GN	13	31		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO				
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	118 752	13 103			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		1 056 300		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	322 339			
	Différences négatives de change					GS	65	14		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	322 404	1 056 314		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(203 652)	(1 043 211)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 362 595	1 596 596		

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD			
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH		3 136	
		4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI		(3 136)	
		Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)								HJ	250 000		
		Impôts sur les bénéfices * (X)								HK	676 664	684 465	
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	23 881 498	23 735 076	
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	22 445 567	22 826 081	
		5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	1 435 931	908 995	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP	11 736	
			- Crédit bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	75 341	67 086	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A11				
(14)	Dont cotisations Madelin								A10				
	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOVOIS

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D												Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II						KD		880 093		KE		KF	208 528	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	]	KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	]	KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2	]	KP	554 785	KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	]	KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	30 904	KW		KX					
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	308 966	LC		LD	45 842				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	894 655	LO		LP	45 842				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
Autres participations					8U	1 467 814	8V		8W	598 363					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières					1T	43 388	1U		1V	846					
TOTAL IV					LQ	1 511 202	LR		LS	599 209					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	3 285 950	0H		0J	853 579					
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		C0		D0		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV	(0)	LW	1 088 621	1X	1 088 621				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	554 785	MI	554 785			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	30 904	MO	30 904			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	47 000	MT	307 809	MU	307 809			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB					
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF					
	TOTAL III			IY		NG	47 000	NH	893 497	NI	893 497				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W				
Autres participations			I0		0X	815 877	0Y	1 250 300	0Z	1 250 300					
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D						
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2 000	2F	42 234	2G	42 234					
TOTAL IV			I3		NJ	817 876	NK	1 292 534	2H	1 292 534					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	864 876	0L	3 274 652	0M	3 274 652					

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D												Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement				CY					EL					EM					EN				
Fonds commercial				RE					RF					RI					RJ				
Autres immobilisations incorporelles				PE	680 187				PF	56 380				PG	0				PH	736 567			
TOTAL I				RK	680 187				RM	56 380				RN	0				RO	736 567			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions	Sur sol propre			PM					PN					PO					PQ				
	Sur sol d'autrui			PR					PS					PT					PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	431 907				PW	20 443				PX	0				PY	452 350			
				PZ					QA					QB					QC				
Installations techniques, matériel et outillage industriels																							
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	15 818				QE	2 191				QF	(0)				QG	18 009			
	Matériel de transport			QH					QI					QJ					QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	262 124				QM	44 318				QN	46 953				QO	259 489			
	Emballages récupérables et divers			QP					QR					QS					QT				
TOTAL II				QU	709 849				QV	66 952				QW	46 953				QX	729 848			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)				QN	1 390 036				QP	123 332				QQ	46 953				QR	1 466 415			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV									
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations																							
TOTAL III		NL						NM						NO									
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ									
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9					Z8						
Primes de remboursement des obligations												SP					SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF	
	- financières	UG	UG	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

31/12/2025

[illegible]

ÉTAT DES CRÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D										Néant ☐		*						
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'un an 3					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM				UN					
	Prêts (1) (2)				UP				UR				US					
	Autres immobilisations financières				UT	42 234			UV	(0)			UW	42 234				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	255 144			0			255 144						
	Autres créances clients				UX	7 068 116			7 068 116									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1													
	Personnel et comptes rattachés				UY	3 500			3 500									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	1 396			1 396									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM													
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	970 782			970 782									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN													
		Divers			VP													
	Groupe et associés (2)				VC	1 224 180			1 224 180									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	527 759			527 759									
	Charges constatées d'avance				VS	1 051 330			1 051 330									
	TOTAUX				VT	11 144 440			VU	10 847 062			VV	297 378				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD													
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE													
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF												
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3			A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y													
Autres emprunts obligataires (1)					7Z													
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	2 090			2 090									
			à plus de 1 an à l'origine		VH													
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A													
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	5 979 824			5 979 824									
Personnel et comptes rattachés					8C	812 804			812 804									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	489 207			489 207									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E														
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 282 468			1 282 468										
	Obligations cautionnées			VX														
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	712 588			712 588										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J													
Groupe et associés (2)					VI													
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	370 115			370 115									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					Z2													
Produits constatés d'avance					8L	2 464 287			2 464 287									
TOTAUX					VY	12 113 383			VZ	12 113 383								
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés													WA	1 435 931								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				WB								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	94 549			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	20 439			XE	114 988							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	6 749			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW	6 749							
	Amendes et pénalités			WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													I7	676 664								
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)										I8										
			- imposées au taux de 0 %										ZN										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN										
			- Plus-values soumises au régime des fusions										WO										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)															XR								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	572 339									
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8													
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage															Y1								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage															Y3								
												TOTAL I		WR	2 806 671								
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *															WS								
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)															WT								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WU	6 400									
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)										WV										
			- imposées aux taux de 19 %										WH										
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WP										
			- imputées sur les déficits antérieurs										WW										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %													XB									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													I6									
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations													2A	946			)	WZ				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)															XA	93 614							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZX								
	Majoration d'amortissement *														ZY								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XD									
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			XF									
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC												
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC												
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)															XS							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9				Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG								
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage															Y2								
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		XH	100 014								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										bénéfice (I moins II)		XI	2 706 657			XJ							
										déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL					XL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		2 706 657			XO								

31/12/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	435 989
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
CONTIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	9K	6 749	9L	6 400	
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	6 749	YO	6 400	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D															Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				OC		AFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB					
								- Autres réserves		ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				OD	908 995		Dividendes		ZE	908 995						
								Autres répartitions		ZF							
	Prélèvements sur les réserves				OE			Report à nouveau		ZG	0						
	TOTAL I				OF	908 995		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	908 995						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																	
Exercice N :																	
Exercice N-1 :																	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	92 958	89 902				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 428 215)										XQ	524 235	458 283				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	51 554					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	811 979	1 022 922				
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	1 168 827	1 177 421				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 649 554	2 748 528				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	37 709	37 369				
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	119 801	103 461				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	157 510	140 830				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers										YY	4 276 351	4 361 389				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	2 926 388	2 569 222				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*										OB	3 814 481					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4.55 %	5.97 %				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA																
	Groupe : résultat d'ensemble. JD																
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2 N° SIRET de la société mère du groupe JJ 8 0 1 0 1 8 5 7 3 0 0 0 1 5																	
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social															JQ	
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social															JR	
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS																
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT																

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I - Immobilisations *	1	MAT . INFORMATIQUE	47 000	46 953			47
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑩			
		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1	(47)	(47)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(47)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D				Néant ☒ *		
I						
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II						
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D					Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :					YP	65	
dont apprentis					YF	2	
dont handicapés					YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	23 658 586	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL		
TOTAL 1					OX	23 658 586	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante					OH	302	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial					OF	11 083	
Variation positive des stocks					OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT		
TOTAL 2					OM	11 385	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats					ON	12 657 907	
Variation négative des stocks					OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	1 973 316	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	25 123	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	88 072	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante					OY	47	
TOTAL 3					OJ	14 744 465	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	8 925 506	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	8 925 506	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	23 658 586	Effectifs au sens de la CVAE *		EY 65
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX		
Période de référence			GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation					HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Cegid Quarta

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

4 4 3 6 1 8 8 5 5 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVENAO SOLUTIONS 3D

ADRESSE (voie)

41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peuples

CODE POSTAL

78180

VILLE

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2 078

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

2 078

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

PRODWAYS GROUP

N° SIREN (si société établie en France)

801018573

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

2 078

Adresse :

N°

19

Voie

rue du quatre septembre

Code postal

75002

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	3 1 1 2 2 0 2 5	N° SIRET	4 4 3 6 1 8 8 5 5 0 0 0 3 7
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	Société AVENAO SOLUTIONS 3D		
ADRESSE (voie)	41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peuples		
CODE POSTAL	78180	VILLE	MONTIGNY LE BRETONNEUX
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5	3

Forme juridique	SAS	Dénomination	AVENAO INDUSTRIE
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 1 7 9 2 5 7 1	% de détention	100.00
Adresse :	N° 41	Voie	Avenue des 3 peuples
	Code postal 78180	Commune	MONTIGNY LE BRETONNEUX
		Pays	France
Forme juridique	SAS	Dénomination	3dSERVICAD
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 1 0 0 6 3 3 4	% de détention	100.00
Adresse :	N° 41	Voie	Avenue des trois peuples
	Code postal 78180	Commune	MONTIGNY LE BRETONNEUX
		Pays	France
Forme juridique	SAS	Dénomination	NEXTCUBE
N° SIREN (si société établie en France)	8 8 0 2 0 8 5 3 3	% de détention	66.67
Adresse :	N° 41	Voie	avenue des 3 peuples
	Code postal 78180	Commune	MONTIGNY LE BRETONNEUX
		Pays	France
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	92 243	73 442	18 801	18 091	710	3.93
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	700 000	663 125	36 875	83 565	-46 690	-55.87
	En cours, avances et acomptes	296 378		296 378	98 250	198 128	201.66
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions	554 785	452 350	102 435	122 878	-20 443	-16.64
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	338 712	277 498	61 214	61 928	-714	-1.15
	En cours, avances et acomptes						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	1 250 300	1 056 300	194 000	194 000		
	Créances rattachées à des participations				217 514	-217 514	-100.00
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	42 234		42 234	43 388	-1 154	-2.66
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 274 652	2 522 715	751 938	839 614	-87 676	-10.44
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				65 127	-65 127	-100.00
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	7 323 260	213 426	7 109 834	6 946 046	163 788	2.36
	Autres créances	2 727 616		2 727 616	1 017 143	1 710 473	168.16
	Charges constatées d'avance	1 051 330		1 051 330	984 621	66 709	6.78
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 516 444		2 516 444	3 659 919	-1 143 474	-31.24
	Total de l'actif circulant (IV)	13 618 651	213 426	13 405 225	12 672 856	732 369	5.78
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	16 893 303	2 736 141	14 157 162	13 512 470	644 692	4.77

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 780)	20 780		20 780			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	523 314		523 314			
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	2 078		2 078			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 435 931		908 995		526 937	57.97
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	1 982 104		1 455 167		526 937	36.21
AUTRES FONDS PROPRES							
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
AUTRES FONDS PROPRES	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques	61 676		108 394		-46 718	-43.10
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)	61 676		108 394		-46 718	-43.10
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 090		1 617		473	29.28
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			355 646		-355 646	-100.00
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 979 824		6 050 574		-70 750	-1.17
	Dettes fiscales et sociales	3 297 067		2 924 733		372 334	12.73
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	370 115		1 358		368 757	NS
DETTES (I)	Produits constatés d'avance	2 464 287		2 614 980		-150 694	-5.76
	Total des dettes (III)	12 113 383		11 948 909		164 474	1.38
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	14 157 162		13 512 470		644 692	4.77

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 113 383 11 948 909

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	327	4 110	4 437	1 607		2 830	176.10
Production vendue de biens							
Production vendue de services	22 001 479	1 652 670	23 654 149	23 313 421		340 728	1.46
Montant net du chiffre d'affaires	22 001 806	1 656 780	23 658 586	23 315 028		343 558	1.47
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			11 083	2 000		9 083	454.16
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			92 775	404 239		-311 464	-77.05
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			302	705		-404	-57.26
Total des Produits d'exploitation (I)			23 762 746	23 721 973		40 774	0.17
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			2 861	1 292		1 569	121.40
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 432 146	12 226 670		205 476	1.68
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			2 649 554	2 748 528		-98 974	-3.60
Impôts, taxes et versements assimilés			157 510	140 830		16 680	11.84
Salaires			3 841 546	4 049 588		-208 042	-5.14
Cotisations sociales			1 795 686	1 659 502		136 184	8.21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			123 332	117 693		5 639	4.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			105 746	62 775		42 970	68.45
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			47			47	
Autres charges			88 072	75 288		12 784	16.98
Total des Charges d'exploitation (II)			21 196 499	21 082 166		114 333	0.54
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 566 247	2 639 807		-73 559	-2.79
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)	118 739		13 072		105 667	808.34
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change	13		31		-18	-58.26
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	118 752		13 103		105 649	806.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 056 300		-1 056 300	-100.00
Intérêts et charges assimilées (3)	322 339				322 339	
Différences négatives de change	65		14		51	350.69
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	322 404		1 056 314		-733 910	-69.48
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-203 652		-1 043 211		839 559	80.48
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 362 595		1 596 596		766 000	47.98
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)			3 136		-3 136	-100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-3 136		3 136	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	250 000				250 000	
Impôts sur les bénéfices (X)	676 664		684 465		-7 801	-1.14
Total des produits (I+III+V+VII)	23 881 498		23 735 076		146 422	0.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 445 567		22 826 081		-380 514	-1.67
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 435 931		908 995		526 937	57.97

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Jusqu'au 31.12.2024, la société établissait ses comptes sociaux conformément au règlement ANC n°2014-031.

Ce règlement a été modifié par le règlement ANC n°2022-062, relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et appliqué, pour la première fois, à cet exercice.

Les changements introduits par la réglementation comptable et les impacts sur les comptes sociaux sont décrits ci-après.

Ce changement a été appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Il n'a pas affecté les capitaux propres d'ouverture.

Les principaux changements qui résultent de la mise en oeuvre du règlement ANC n°2022-06 au 1er janvier 2025 sont les suivants :

- Le modèle des états financiers et le plan de compte ont été modifiés
- La technique du transfert de charge est supprimée
- Le résultat exceptionnel a été redéfini. Désormais, sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges directement liés à un évènement majeur (susceptible d'avoir une influence sur le jugement des utilisateurs des états financiers) et inhabituel (non lié à l'exploitation normale et courante de l'entité).

Permanence des méthodes

L'application de ce nouveau règlement a une incidence sur la présentation du compte de résultat de la Société.

Les principaux impacts pour la Société sont les suivants :

- Remboursements de charges sociales (indemnités journalières ou prévoyances) portés au compte 649100
- Avantages en Natures portés au compte 649200
- Indemnités sur charges de personnel portées au compte 649300

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	880 093		208 528
Installations générales agencements aménagements des constructions	554 785		
Installations générales agencements aménagements divers	30 904		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	308 966		45 842
TOTAL	894 655		45 842
Autres participations	1 467 814		598 363
Prêts, autres immobilisations financières	43 388		846
TOTAL	1 511 202		599 209
TOTAL GENERAL	3 285 950		853 579

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		-0	1 088 621	1 088 621
Installations générales agencements aménagements constr.			554 785	554 785
Installations générales agencements aménagements divers			30 904	30 904
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		47 000	307 809	307 809
TOTAL		47 000	893 497	893 497
Autres participations		815 877	1 250 300	1 250 300
Prêts, autres immobilisations financières		2 000	42 234	42 234
TOTAL		817 876	1 292 534	1 292 534
TOTAL GENERAL		864 876	3 274 652	3 274 652

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	680 187	56 380	0	736 567
Installations générales agencements aménagements constr.		431 907	20 443	0	452 350
Installations générales agencements aménagements divers		15 818	2 191	-0	18 009
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		262 124	44 318	46 953	259 489
TOTAL		709 849	66 952	46 953	729 848
TOTAL GENERAL		1 390 036	123 332	46 953	1 466 415
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	56 380			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		20 443			
Instal.générales agenc.aménag.divers		2 191			
Matériel de bureau informatique mobilier		44 318			
TOTAL		66 952			
TOTAL GENERAL		123 332			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	61 676				61 676
Autres provisions pour risques et charges	46 718		46 718		
TOTAL	108 394		46 718		61 676

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 056 300				1 056 300
Sur comptes clients	144 141	105 746	36 461		213 426
TOTAL	1 200 441	105 746	36 461		1 269 726
TOTAL GENERAL	1 308 836	105 746	83 179		1 331 402

Dont dotations et reprises d'exploitation financières		105 746 1 056 300	83 179		
---	--	----------------------	--------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	42 234	-0	42 234
Clients douteux ou litigieux	255 144	0	255 144
Autres créances clients	7 068 116	7 068 116	
Personnel et comptes rattachés	3 500	3 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 396	1 396	
Taxe sur la valeur ajoutée	970 782	970 782	
Groupe et associés	1 224 180	1 224 180	
Débiteurs divers	527 759	527 759	
Charges constatées d'avance	1 051 330	1 051 330	
TOTAL	11 144 440	10 847 062	297 378

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 090	2 090		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 979 824	5 979 824		
Personnel et comptes rattachés	812 804	812 804		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	489 207	489 207		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 282 468	1 282 468		
Autres impôts taxes et assimilés	712 588	712 588		
Autres dettes	370 115	370 115		
Produits constatés d'avance	2 464 287	2 464 287		
TOTAL	12 113 383	12 113 383		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	2 078			2 078

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	42 960	100.00
SITES INTERNETS	38 883	33.33
USUFRUIT TERRAIN	77 000	6.67
USUFRUIT BATIMENT	623 000	6.67

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût du dernier prix d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	391 669
Autres créances	445 796
Total	837 464

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 090
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	730 604
Dettes fiscales et sociales	1 084 424
Autres dettes	4 103
Total	1 821 221

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 051 330
Total	1 051 330
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 653 695
Produits financiers	810 592
Total	2 464 287

Les produits constatés d'avance sont évalués sur la base des coûts des prestations rendues, l'étalement du solde des prestations à réaliser sur la durée résiduelle du contrat a été calculée en fonction de l'avancement des coûts. Le cas échéant, une provision pourra être constatée à la clôture de l'exercice, dès lors qu'il deviendra probable que les coûts générés par les contrats de maintenance en-cours seront supérieurs au Chiffre d'Affaires obtenu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	44
Agents de maîtrise et techniciens	20
Employés	1
Total	65

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 706 657	676 664

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Toutefois les Indemnités de Fin de Carrière au 31/12/2025 sont estimées à 110 143.37 euros selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Convention collective de référence : SYNTEC
- Le salaire de référence est le dernier salaire connu
- Départ volontaire du salarié
- La quotité de droits acquis au bilan correspond au montant de l'indemnité à percevoir à 67 ans proratisé en fonction de l'ancienneté acquise à la date du bilan
- Taux de charges sociales et fiscales de 38.60% pour les non-cadres et 45% pour les cadres.
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Table de turn-Over : jusqu'à 34 ans : 15.00% ; de 35 à 45 ans : 12% ; de 45 à 55 ans : 8% ; au-delà : 0%
- Taux d'augmentation de salaire : 3.00%
- Table INSEE de mortalité 2020-2022

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
PRODWAYS GROUP N° SIRET 801 018 573 00015	SAS	25407821	75002 PARIS

Entité établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de AVENAO SOLUTIONS 3D sont inclus suivant la méthode d'intégration globale : PRODWAYS GROUP
Date d'entrée dans l'intégration fiscale : 1er Janvier 2018.

[illegible]

Annexe 6.1.1

**État des inscriptions et privilèges de la Société Absorbée délivré par le greffe du tribunal
de commerce**

**Greffe du tribunal des activités économiques de Versailles**

1 place André Mignot, 78011 VERSAILLES CEDEX

Téléphone : 01 39 07 16 40

www.greffe-tc-versailles.fr - www.infogreffe.fr

1 / 4

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **3DSERVICAD anct AVENAO SERVICE WORKS**
Adresse requise : **Z.A de l'Observatoire 41 Avenue des 3 Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux**
N° d'identification : **491 006 334**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **Anne-Lise Martinez Gautrand**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles

Délivré le : 04/06/2026 à 08:38:18

Etat du chef de : 3DSERVICAD anct AVENAO SERVICE WORKS, Z.A de l'Observatoire 41 Avenue des 3 Peuples
78180 Montigny-le-Bretonneux

Requis par : Anne-Lise Martinez Gautrand

Le greffier



Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles

Délivré le : 04/06/2026 à 08:38:18

Etat du chef de : 3DSERVICAD anct AVENAO SERVICE WORKS, Z A de l'Observatoire 41 Avenue des 3 Peuples
78180 Montigny-le-Bretonneux

Requis par : Anne-Lise Martinez Gautrand

Le greffier



Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles

Délivré le : 04/06/2026 à 08:38:18

Etat du chef de : 3DSERVICAD anct AVENAO SERVICE WORKS, Z.A de l'Observatoire 41 Avenue des 3 Peuples
78180 Montigny-le-Bretonneux

Requis par : Anne-Lise Martinez Gautrand

Le greffier



Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

Néant

Protêts et certificats de non-paiement*Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)*Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles

Délivré le : 04/06/2026 à 08:38:18

Etat du chef de : 3DSERVICAD anct AVENAO SERVICE WORKS, Z.A de l'Observatoire 41 Avenue des 3 Peuples
78180 Montigny-le-Bretonneux

Requis par : Anne-Lise Martinez Gautrand

Le greffier



Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: FC11733D-0A6F-836F-8137-CC305297A2C2

État: Complétée

Objet: Projet de fusion (Mail 3/4)

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 101

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 0

Anne-Lise Martinez Gautrand

Signature dirigée: Activé

anne-lise.martinez@akane-avocats.com

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Adresse IP: 80.9.182.61

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Anne-Lise Martinez Gautrand

Emplacement: DocuSign

15/06/2026 11:09:11

anne-lise.martinez@akane-avocats.com

Événements de signataire

Laurent FIARD

laurent.fiard@visiativ.com

PDG

VISIATIV

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Détails du fournisseur de signature:

Type de signature: DS EU Advanced

Émetteur: DocuSign Cloud Signing CA - G2

Authentification: SMS (+33 6 07 05 53 96)

Objet: CN=Laurent FIARD

Signature

Signé par :

Laurent FIARD

8A4F7FBB1FD341A...

Horodatage

Envoyée: 15/06/2026 11:44:43

Consultée: 15/06/2026 20:18:33

Signée: 15/06/2026 20:19:08

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 92.184.112.144

Politique de certification:

[1]Certificate Policy:

Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.41

[1,1]Policy Qualifier Info:

Policy Qualifier Id=CPS

Qualifier:

<https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 15/06/2026 20:18:33

ID: 3b1b9978-d199-49b3-b2f6-c021828531a4

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Jean-Claude Do Carmo

Copie

jean-claude.docarmo@fidal.com

Envoyée: 15/06/2026 11:44:43

Consultée: 15/06/2026 19:31:53

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Julie Lacroix jlacroix@avenao.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offerte par DocuSign	Copié	Envoyée: 15/06/2026 11:44:44

Laurence Catanese laurence.catanese@visiativ.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offerte par DocuSign	Copié	Envoyée: 15/06/2026 11:44:44
---	--------------	------------------------------

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	15/06/2026 11:44:44
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	15/06/2026 20:18:33
Signature complétée	Sécurité vérifiée	15/06/2026 20:19:08
Complétée	Sécurité vérifiée	15/06/2026 20:19:08

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, AKANE Avocat (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact AKANE Avocat:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: laurence.louvet@akane-avocats.com

To advise AKANE Avocat of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from AKANE Avocat

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with AKANE Avocat

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify AKANE Avocat as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by AKANE Avocat during the course of your relationship with AKANE Avocat.